CERTIFICAT DE REALISATION



Conformément à l'arrêté du 21 décembre 2018,

Je soussigné(e) Anis MEGDICHE, Directeur opérationnel d'Up n'PRO, atteste queMonsieur **MAIO Virgilio** a suivi l'action :

HANDIBAT : Modules A et B1 - Les fondamentaux, maintien à domicile et confort d'usage

Nature de l'action concourant au développement des compétences : action de formation

qui s'est déroulée du 26/09/2023 au 27/09/2023, pour une durée de 14:00 heures soit 2,00 jour(s) à ST OUEN L'AUMONE.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à SAINT-GREGOIRE, le 2 octobre 2023

Anis MEGDICHE, Directeur opérationnel Up n'PRO

- 65 60002 CM

Up N Pro Parc Edonia - Bât. U

terre-Victoria

35768 ST GREGOIRE